

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES TERRES DU GÂTINAIS**

**du 12 mai 2014**

*Date de convocation du 7 mai 2014*

*Date d'affichage 7 mai 2014*

*Membres en exercice : 26*

L'an deux mille quatorze le 12 mai à vingt heures trente le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » à La Chapelle La Reine en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HARRY.

**26 Membres présents :**

ACHÈRES LA FORET	MALCHERE Patrice
ACHÈRES LA FORET	LENOIR Coralie
AMPONVILLE	DUPERAT François-Xavier
BOISSY AUX CAILLES	POCHON Patrick
BOULANCOURT	JAIRE Eric
BURCY	CHALMETTE Philippe
BUTHIERS	LACROIX Jean-Yves
BUTHIERS	RICHARD Nathalie
FROMONT	MAZURE Dominique
GUERCHEVILLE	AUGÉ Gilles
LA CHAPELLE LA REINE	HARRY Jean-Claude
LA CHAPELLE LA REINE	CHANCLUD Gérard
LA CHAPELLE LA REINE	SAUVAGNAC Stéphanie
LA CHAPELLE LA REINE	CODANI Christine
LE VAUDOUE	BACQUÉ Pierre
LE VAUDOUE	VERRECCHIA Brigitte
NANTEAU SUR ESSONNE	HENDERSON Helen
NOISY-SUR-ÉCOLE	BOURNERY Christian
NOISY-SUR-ÉCOLE	BOUCHUT Jean-Louis
NOISY-SUR-ÉCOLE	VASSEUR Marie-Laure
RUMONT	PRUD'HOMME Patrick
TOUSSON	MARNIER Geneviève

URY	CATALAN Daniel
URY	DELAUNE Jean-Claude
VILLIERS SOUS GREZ	LECHEVALLIER Yves
VILLIERS SOUS GREZ	MORET Gérard

### 1 Membre titulaire absent excusé, remplacé :

TOUSSON PLOUVIER Aimé, remplacé par MARNIER Geneviève, suppléante

### 1/ Désignation du secrétaire de séance

Madame LENOIR Coralie est désignée **à l'unanimité** secrétaire de séance.

### 2/Approbation du compte-rendu des Conseils Communautaires du 11 mars 2014 et du 22 avril 2014

Monsieur le président demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur ces deux compte -rendus. Aucune remarque n'est faite par l'assemblée, les compte -rendus des séances du 11 mars 2014 et du 22 avril 2014 sont approuvés **à l'unanimité**.

### 3/Délégation du président

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les délégations qui lui seront confiées par le Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, vote à **3 ABSTENTIONS** (délégués de la commune de Noisy-sur-Ecole) et **23 voix POUR**, les délégations suivantes au Président :

1° La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 20 000 euros pour les MAPA ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant douze ans ;

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférent ;

4° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;

5° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

6° D'intenter au nom de l'intercommunalité les actions en justice et de défendre l'intercommunalité dans les actions intentées contre elle, en première instance ;

7° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 20 000 euros ;

### 4/ Installation des commissions : Commission d'Appel d'Offres (CAO) et autres Commissions de travail

## ➤ **CAO :**

Monsieur le Président rappelle le cadre juridique concernant les commissions d'appel d'offres. Le nombre de délégués la composant pour la strate de la communauté est de 1 président représenté par le Président de la communauté, 3 membres titulaires, et 3 membres suppléants. M. le Président informe les conseillers communautaires que le bureau propose que la CAO soit composée d'un délégué du bureau parmi les membres titulaires de la CAO et d'un délégué du bureau parmi les membres suppléants de la CAO.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les conseillers.

M. le Président demande à l'ensemble des délégués s'ils souhaitent voter à scrutin secret ou à scrutin public. Les conseillers décident à l'unanimité d'exclure le scrutin secret et à l'unanimité de voter à main levée.

Monsieur le Président propose que le Conseil désigne les 3 délégués titulaires de la CAO. Il propose Monsieur Dupérat en qualité de membre titulaire délégué du bureau, et appelle les candidatures pour les deux autres membres titulaires.

Messieurs Chalmette et Mazure se proposent. Après vote, le Conseil désigne **à l'unanimité Messieurs DUPÉRAT, CHALMETTE et MAZURE membres titulaires de la CAO.**

Monsieur le Président propose que le Conseil désigne les 3 membres suppléants de la CAO. Il propose Monsieur Delaune en qualité de membre suppléant de la CAO et appelle les candidatures pour les deux autres membres suppléants.

Messieurs Jaire et Catalan se proposent. Après vote, le Conseil désigne **à l'unanimité Messieurs DELAUNE, JAIRE et CATALAN membres suppléants de la CAO.**

## ➤ **Autres Commissions :**

Monsieur le Président présente aux délégués la structure et les règles de fonctionnement des commissions :

- Création des commissions :
  - par thème par rapport aux compétences statutaires et aux besoins de développement de la communauté
  - par type de commission : « interne » pour les commissions qui touchent les dispositifs de gestion et de réflexion, « ouvertes » pour les commissions qui concernent les champs des compétences statutaires, la communication et la gestion des bâtiments.
- Composition de commissions :
  - un président membre du bureau, et un ou deux vice-présidents,
  - un représentant maximum par commune membre,
  - pour les commissions internes => conseillers communautaires et suppléants, la vice-présidence est assurée par un membre du bureau,
  - pour les commissions ouvertes => conseillers communautaires, suppléants et conseillers municipaux, y compris pour la vice-présidence,
- Fonctionnement des commissions :
  - en cas d'absence du Président de la commission, celui-ci est remplacé par le Vice-Président de la commission,
  - les membres du Bureau sont membres de droit et ne comptent pas comme représentants des communes membres,
- Nomination des membres des commissions : chaque commune membre indique à la communauté ses représentants par commission avant le 31 mai 2014.

M. Bournery demande pourquoi concernant les commissions « finances-administration », « mutualisation » et « stratégie-avenir », la présidence et la vice-présidence sont fermées aux élus qui n'ont pas les fonctions de délégué communautaire.

M. le Président précise que pour assurer un bon relais entre le président et les vice-présidents des commissions concernées, il est préférable de s'appuyer sur les membres du bureau qui auront une bonne visibilité sur les sujets traités.

M. Dupérat explique que la commission mutualisation fonctionnera avec des membres du Conseil Communautaire pour définir les domaines d'intervention, puis, pour approfondir l'étude en vue de la gestion intercommunale, elle fonctionnera avec les responsables des domaines de chaque commune.

Par ailleurs, la commission finances-administration de la communauté est un domaine sensible pour la communauté dans le contexte actuel de contraintes croissantes ; il doit être traité en « interne » à l'image de ce qui se passe dans les communes.

M. Bournery souligne le montage complexe de la multiplication des commissions, et demande pourquoi la commission des finances n'est pas ouverte à l'ensemble des délégués.

M. le Président rappelle que le schéma proposé présente des thèmes bien spécifiques par commission, afin d'éviter le recours à d'éventuelles sous-commissions pour des sujets dont certains membres ne se sentiraient pas intéressés.

M. Chanclud précise que la commission finances d'une intercommunalité porte la gestion des affaires et projets décidés en Conseil communautaire et elle se doit de fonctionner en « interne » comme les commissions finances des communes.

Après débat, M. le Président demande aux délégués s'ils ont d'autres remarques. Aucune remarque n'est faite. M. Le Président détaille la liste des commissions, et propose de désigner les présidents et vice-présidents de chacune d'elles.

### **N°1 - Commission développement économique-tourisme :**

Commission liée à une compétence statutaire obligatoire, ouverte.

M. le Président se propose à la présidence de la commission développement économique-tourisme et appelle à d'autres candidatures. Il n'y a pas d'autre candidat.

M. le Président propose 2 vice-présidents pour cette commission, MM. Pochon et Augé, et appelle à candidatures. Il n'y a pas d'autre candidat.

M. le Président propose aux délégués de procéder au vote : **M. HARRY est désigné président de la commission et MM Pochon et Augé sont désignés vice-présidents à 23 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** (commune de Noisy-sur-Ecole).

### **N°2 - Commission aménagement de l'espace :**

Commission liée à une compétence statutaire obligatoire, ouverte.

Monsieur le Président appelle les candidatures.

Madame Henderson se propose à la présidence.

Elle explique que cette commission concernera l'étude de l'aide à l'instruction des dossiers de permis de construire, qui feront partie des compétences intercommunales à compter de mi-2015.

M. Bournery précise que l'Etat propose que le PLU devienne intercommunal si la majorité qualifiée le décide. L'instruction des permis de construire est faite par la DDT qui se

désengagera, les intercommunalités devront avoir une réflexion sur leur rôle dans ce champ de compétence.

M. Chanclud se propose candidat à la vice-présidence, ainsi que M. Lacroix.

M. Chanclud ne maintient pas sa candidature.

Le conseil vote à **l'unanimité POUR la présidence de Mme Henderson et la vice-présidence de M. Lacroix.**

### **N°3 - Commission Numérique :**

Commission liée à une compétence statutaire obligatoire, ouverte.

M. le Président appelle les candidatures.

M. Delaune se propose pour la présidence, M. Bouchut pour la vice-présidence.

Le conseil vote à **l'unanimité POUR la présidence de M. Delaune et la vice-présidence de M. Bouchut.**

### **N°4 - Commission petite enfance-social :**

Commission liée à une compétence statutaire optionnelle, ouverte.

M. le Président appelle les candidatures.

M. Dupérat se propose pour la présidence, Mmes Codani et Vasseur pour la vice-présidence.

Le conseil vote à **l'unanimité POUR la présidence de M. Dupérat et la vice-présidence de Mmes Codani et Vasseur.**

### **N°5 - Commission environnement :**

Commission liée à une compétence statutaire optionnelle, ouverte.

M. le Président appelle les candidatures.

M. Delaune se propose pour la présidence, M. Chalmette pour la vice-présidence.

Le conseil vote à **l'unanimité POUR la présidence de M. Delaune et la vice-présidence de M. Chalmette.**

### **N°6 - Commission sports :**

M. le Président appelle les candidatures.

Commission liée à une compétence statutaire facultative, ouverte.

M. Augé se propose pour la présidence, M. Dupérat pour la vice-présidence.

M. Bacqué informe qu'il est président fondateur de l'association ESF et que de ce fait il ne souhaite pas faire partie de la commission sports.

Le conseil vote à **l'unanimité POUR la présidence de M. Augé et la vice-présidence de M. Dupérat.**

### **N°7 - Commission transports :**

Commission liée à une compétence statutaire facultative, ouverte.

M. le Président appelle les candidatures.

M. Harry se propose pour la présidence, M. Catalan pour la vice-présidence.

Le conseil vote à **l'unanimité POUR la présidence de M. Harry et la vice-présidence de M. Catalan.**

### **N°8 - Commission culture et patrimoine :**

Commission liée à une compétence statutaire facultative, ouverte.

M. le Président appelle les candidatures.

M. Pochon se propose pour la présidence, M. Bouchut pour la vice-présidence.

Le conseil vote à **l'unanimité POUR la présidence de M. Pochon et la vice-présidence de M. Bouchut.**

### **N°9 - Commission finances-administration :**

Commission fonctionnelle, hors champ des compétences statutaires, interne.

M. le Président appelle les candidatures.

M. Dupérat se propose pour la présidence, M. Delaune pour la vice-présidence.

Le conseil vote à **l'unanimité POUR la présidence de M. Dupérat et la vice-présidence de M. Delaune.**

#### **N°10 - Commission bâtiments :**

Commission fonctionnelle, hors champ des compétences statutaires, ouverte.

M. le Président appelle les candidatures.

M. Pochon se propose pour la présidence, M. Laloue pour la vice-présidence.

Le conseil vote à **l'unanimité POUR la présidence de M. Pochon et la vice-présidence de M. Laloue.**

#### **N°11 - Commission communication :**

Commission fonctionnelle, hors champ des compétences statutaires, ouverte.

M. le Président appelle les candidatures.

Mme Henderson se propose pour la présidence, aucun candidat pour la vice-présidence.

Mme Henderson indique les travaux essentiels de cette commission pour la réalisation du site web de la communauté. Mme Henderson propose que s'il n'y a pas de vice-président à la commission communication, alors chaque commune propose un délégué communautaire.

Le conseil vote à **l'unanimité POUR la présidence de Mme Henderson.**

#### **N°12 - Commission mutualisation :**

Commission de réflexion, hors champ des compétences statutaires, interne.

M. le Président appelle les candidatures.

M. Dupérat se propose pour la présidence, M. Delaune pour la vice-présidence.

Le conseil vote à **l'unanimité POUR la présidence de M. Dupérat et la vice-présidence de M. Delaune.**

#### **N°13 - Commission stratégie-avenir :**

Commission de réflexion, hors champ des compétences statutaires, interne.

M. le Président appelle les candidatures.

M. Harry se propose pour la présidence, M. Delaune pour la vice-présidence.

Le conseil vote à **l'unanimité POUR la présidence de M. Harry et la vice-présidence de M. Delaune.**

M. Bacqué indique qu'il souhaitera faire partie de cette commission stratégie-avenir.

M. le Président demande que les communes membres transmettent à la communauté pour le 31 mai 2014 la liste des membres des commissions installées.

#### **M. le Président fait une information au Conseil communautaire concernant les subdélégations du président aux vice-présidents.**

M. le Président donne délégation, sous sa surveillance et sa responsabilité, à :

- **M. Dupérat, 1<sup>er</sup> vice-président**, Délégation de signature pour tous les documents administratifs en cas d'absence du Président, Délégation pour assurer les fonctions et missions relatives aux Finances, à l'Administration, à la Petite Enfance et au Social, à la Mutualisation, délégation de signature pour les fonctions et missions visées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, en cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur le Président ;

- **Madame Henderson, 2<sup>ème</sup> Vice-Président**, Délégation pour assurer les fonctions et missions relatives à l'Aménagement de l'Espace et à la Communication, délégation de signature pour les fonctions et missions visées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, en cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur le Président ;

- **Monsieur Pochon, 3<sup>ème</sup> Vice-Président**, Délégation pour assurer les fonctions et missions relatives à la Culture, au Patrimoine et aux Bâtiments, délégation de signature pour les fonctions et missions visées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, en cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur le Président ;

- **Monsieur Delaune, 4<sup>ème</sup> Vice-Président**, Délégation pour assurer les fonctions et missions relatives au Numérique et à l'Environnement, délégation de signature pour les fonctions et missions visées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, en cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur le Président ;

- **Monsieur Augé, 5<sup>ème</sup> Vice-Président**, Délégation pour assurer les fonctions et missions relatives au Sport ;délégation de signature pour les fonctions et missions visées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, en cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur le Président.

**5/ Désignation des représentants de la communauté au sein des syndicats de traitement des déchets ménager, du syndicat Seine et Marne Numérique, du SMPEP, du Pacte Sud 77, du PNR du Gâtinais Français, de la Mission Locale de Nemours, du CNAS**

M. Le Président demande aux délégués communautaires de bien vouloir rectifier le nombre de représentants communautaires au sein du Pacte Sud 77 et de la Mission Locale, soit 1 délégué titulaire pour les deux structures, pas de délégué communautaire suppléant pour ces deux structures.

M. Bournery précise que pour le SMEP la communauté doit désigner un membre suppléant par commune membre. M. le Président propose en conséquence à l'assemblée de désigner par commune membre 2 délégués titulaires et 1 suppléant pour représenter la communauté au sein du SMEP.

➤ Délégués communautaires au sein du SMEP

M. Le Président appelle les candidatures pour les représentants de la communauté au sein du SMEP de Fontainebleau et de sa région : 2 délégués titulaires et 1 suppléant par commune membre. Les représentants se proposent comme suit :

Communes	2 Délégués Titulaires	1 Délégué Suppléant
<b>ACHERES LA FORET</b>	M. GUILLEMET Philippe	A voir le 13/05/2014
	Mme LE MER Françoise	
<b>AMPONVILLE</b>	Mme DESCHAMPS Michèle	M. DUPÉRAT François-Xavier
	M. GIBIER Christian	
<b>BOISSY AUX CAILLES</b>	M. POCHON Patrick	Mme CHRISTELLE Nicole

	M. BOUILLON Sylvain	
<b>BOULANCOURT</b>	Mme BELLIOU Elisabeth	M. JAIRE Eric
	Mme IMBAULT Stéphanie	
<b>BURCY</b>	M. DUMONCEAUX Joël	M. CHALMETTE Philippe
	Mme SUREAU Anne-Marie	
<b>BUTHIERS</b>	M. LACROIX Jean-Yves	M. GRISON Gérard
	M. CHAMOREAU Christophe	
<b>FROMONT</b>	M. DEVIC Jean-Michel	M. CHAVANNEAU Jacky
	M. COURTOIS Pascal	
<b>GUERCHEVILLE</b>	M. Augé Gilles	M. LALOUE
	M. DOUINE Jean-Luc	
<b>LA CHAPELLE LA REINE</b>	M. CHANCLUD Gérard	M. LAMBERT Jean-Luc
	M. FROT Michel	
<b>LE VAUDOUE</b>	M. Bacqué Pierre	M. LAGARDE
	Mme VERRECCHIA	
<b>NANTEAU SUR ESSONNE</b>	M. DESBROSSE Paul	M. MILLELIRI François
	M. LEGAY Jea-Luc	
<b>NOISY-SUR-ECOLE</b>	Mme VASSEUR Marie-Laure	Mme SIMONIN Patricia
	Mme LAGORCEIX Isabelle	
<b>RUMONT</b>	M. TRAVERS Michel	M. PRUD'HOMME
	Mme TRAVERS SIMON Marie-José	
<b>TOUSSON</b>	M. AILLEAUME Jean-Michel	M. Goué Michaël
	M. LAPLATTE Philippe	
<b>URY</b>	M. Jean-Claude DELAUNE	Mme LELONG Jocelyne
	M. Denis GARCES	
<b>VILLIERS SOUS GREZ</b>	M. LECHEVALLIER Yves	M. CABERDOS Gilles
	M. MORET Gérard	



Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité pour ces représentants au sein du SMEP de Fontainebleau et de sa région.

- Délégués communautaires au sein des Syndicats de traitement des déchets ménagers

Le Président appelle les candidatures pour les représentants de la communauté au sein des syndicats de traitement des déchets ménagers. Les représentants se proposent comme suit :

Communes	Syndicat	Délégués titulaires	Délégués Suppléants
<b>ACHERES LA FORET</b>	<b>SMETOM Vallée du Loing</b> 2 titulaires / 2 suppléants	M. GUILLEMET Philippe M. MARTIN Sylvain	Mme LEMER Françoise M. HOURMANT Gilbert
<b>AMPONVILLE</b>	<b>SIEOM d'Arville</b> 2 titulaires / 2 suppléants	M. CULLATI Pierre M. LETURQUE Christian	Mme FAUGERAS Jennifer M. LEMAIRE Vincent
<b>BOISSY AUX CAILLES</b>	<b>SIEOM d'Arville</b> 2 titulaires / 2 suppléants	M. MOULIN René M. SANDER Christian	Mme NICOLE Christelle M. ROUSSEREAU Bruno
<b>BOULANCOURT</b>	<b>SITOMAP</b> 1 titulaire / 1 suppléant	M. CHARNIER Jean-Marie	
<b>BURCY</b>	<b>SIEOM d'Arville</b> 2 titulaires / 2 suppléants	M. CHALMETTE Philippe Mme MESSIAS Marinette	M. MOLVEAUX Etienne M. VANNESTE Vincent
<b>BUTHIERS</b>	<b>SITOMAP</b> 1 titulaire / 1 suppléant	Mme BLONDEAU Delphine	Mme BURGUET Annie
<b>FROMONT</b>	<b>SIEOM d'Arville</b> 2 titulaires / 2 suppléants	M. TORTA Jean-Charles M. CHAVANNEAU Jacky	M. PIAT Eric M. DEVIC Jean-Michel
<b>GUERCHEVILLE</b>	<b>SMETOM Vallée du Loing</b> 2 titulaires / 2 suppléants	M. HERBLOT Sébastien M. ROUSSEL Philippe	M. HARDY Alain M. TURPIN Olivier
<b>LA CHAPELLE LA REINE</b>	<b>SMETOM Vallée du Loing</b> 2 titulaires / 2 suppléants	M. LAMBERT Jean-Luc M. LIORET Hervé	M. PROUT Pascal Mme CREUZET Patricia
<b>LE VAUDOUE</b>	<b>SIROM de Milly</b> 2 titulaires / 2 suppléants	M. CAUBET Octave M. CHAMPION Bernard	M. Bacqué Pierre M. RONDI Jean-François
<b>NANTEAU SUR ESSONNE</b>	<b>SITOMAP</b> 1 titulaire / 1 suppléant	M. CAILLOU Claude	M. LEGAY Jean-Luc
<b>NOISY-SUR-ECOLE</b>	<b>SIEOM d'Arville</b> 2 titulaires / 2 suppléants	M. BOURNERY Christian M. MORIZET Patrice	M. BOUCHUT Jean-Louis M. ARSENDEAU Andy
<b>RUMONT</b>	<b>SIEOM d'Arville</b> 2 titulaires / 2 suppléants	M. BERTRAND Jean-Martial M. SILVERA Domingo	A voir le 13/05/2014
<b>TOUSSON</b>	<b>SIEOM d'Arville</b> 2 titulaires / 2 suppléants	M. PLOUVIER Aimé M. KOCH Ferdinand	M. HENRY Benoît M. PLAFROY Michel
<b>URY</b>	<b>SMETOM Vallée du Loing</b> 2 titulaires / 2 suppléants	M. GARCES Denis Mme LELONG Jocelyne	M. DELAUNE Jean-Claude M. DUBOIS Yves
<b>VILLIERS SOUS GREZ</b>	<b>SMETOM Vallée du Loing :</b> 2 titulaires / 2 suppléants	M. MORET Gérard M. JEANNOTIN Ludovic	M. LECHEVALLIER Yves M. ANTOINE Richard

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité pour ces représentants au sein des syndicats de traitement des déchets ménagers désignés ci-dessus.

➤ Délégués communautaires au sein du PNR du Gâtinais Français :

M. le Président informe les délégués que le PNR du Gâtinais Français a fait parvenir par courrier arrivé le 12 mai 2014 une demande pour désignation de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, représentant la communauté au sein du programme LEADER et du Groupement d'Action Locale (GAL) du PNR, conformément à leur Charte.

M. Le Président précise que la délibération pour désignation des représentants communautaires au sein du PRN sera en conséquence complétée.

Il appelle les candidatures pour les délégués représentant la communauté au sein du PNR du Gâtinais, soit 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

M. Dupérat se propose représentant titulaire et Mme Henderson se propose suppléante.

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité **POUR M. Dupérat en qualité de délégué titulaire et POUR Mme Henderson en qualité de suppléante au sein du PNR du Gâtinais Français.**

M. le Président appelle les candidatures pour les délégués représentant la communauté au sein du LEADER et du GAL du Parc, soit 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

M. Augé se propose représentant titulaire et M. Pochon se propose suppléant.

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité **POUR M. Augé en qualité de délégué titulaire et POUR M. Pochon en qualité de suppléant au sein du LEADER et du GAL du Parc.**

➤ Délégués communautaires au sein du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Seine-et-Marne Numérique :

M. le Président appelle les candidatures pour les délégués représentant la communauté au sein du SMO Seine-et-Marne Numérique, soit 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

M. Delaune se propose représentant titulaire ainsi que M. Bouchut.

M. le Président propose de procéder au vote du poste de représentant titulaire au sein du SMO Seine-et-Marne Numérique.

Le Conseil Communautaire vote à **9 voix POUR M. Bouchut, à 12 voix POUR M. Delaune et 5 ABSTENTIONS.**

**M. Delaune est désigné représentant titulaire au sein du SMO Seine-et-Marne Numérique.**

M. Bouchut se propose en qualité de suppléant.

M. le Président demande au Conseil de se prononcer.

**M. Bouchut est désigné à l'unanimité suppléant au sein du SMO Seine-et-Marne Numérique.**

➤ Délégué communautaire au sein du Pacte Sud Seine-et-Marne

M. le Président appelle les candidatures pour les délégués représentant la communauté au sein du Pacte Sud 77, soit 1 délégué titulaire. Il propose sa candidature.

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité **POUR M. Harry en qualité de représentant titulaire au sein du Pacte Sud 77.**

➤ Délégué communautaire au sein de la Mission Locale de Nemours

M. le Président appelle les candidatures pour les délégués représentant la communauté au sein de la Mission Locale de Nemours, soit 1 délégué titulaire. Il propose la candidature de M. Pochon et demande s'il y a d'autres candidats. Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Conseil Communautaire vote **à l'unanimité POUR M. Pochon en qualité de représentant titulaire au sein de la Mission Locale de Nemours.**

➤ Délégué communautaire au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

M. le Président appelle les candidatures pour les délégués représentant la communauté au sein du CNAS, soit 1 délégué titulaire. M. Augé propose sa candidature.

Le Conseil Communautaire vote **à l'unanimité POUR M. Augé en qualité de représentant titulaire au sein du CNAS.**

**6/ vote des taux 2014 de la TEOM :**

Le Président informe l'assemblée qu'il est en possession des éléments financiers établis pour 2014 par les syndicats de traitement et d'enlèvement des ordures ménagères, et qui précisent la contribution nécessaire à l'équilibre de leur budget syndical de l'année 2014. Il convient en conséquence de voter les taux qui en découlent pour 2014, soit :

**SIEOM d'ARVILLE**

AMPONVILLE :	11.20 %
BOISSY AUX CAILLES :	9.19 %
BURCY :	9.44 %
FROMONT :	10.93 %
NOISY SUR ECOLE :	7.69 %
RUMONT :	10.14 %
TOUSSON :	11.49 %

**SIROM de MILLY**

LE VAUDOUE :	6.41%
--------------	-------

**SMETOM de la VALLEE DU LOING**

LA CHAPELLE LA REINE :	16.30 %
URY :	16.30 %
ACHERES LA FORET :	16.30 %
GUERCHEVILLE :	16.30 %
VILLIERS SOUS GREZ :	16.30 %

**SITOMAP de PITHIVIERS**

BOULANCOURT :	15.11 %
BUTHIERS :	15.26 %
NANTEAU SUR ESSONNE :	15.11 %

Le Conseil Communautaire vote **à l'unanimité POUR les taux 2014 de la TEOM**, tels que présentés par le Président.

**7/ indemnités des élus**

M. le Président rappelle la Circulaire relative aux Indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux et aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux, le législateur ayant entendu permettre aux élus locaux d'obtenir le remboursement des frais engagés à l'occasion de leur mandat. M. Le Président propose de reconduire l'application d'un coefficient de 75% au taux maximal applicable à la strate de la

communauté, et d'étendre le versement de l'indemnité de fonction à tous les vice-présidents :

**indice brut mensuel 1015 applicable en mars 2014 : 3 801,47 €**

strate Communauté : 10 000 à 19 999 habitants

FONCTION	TAUX MAXIMAL	COEFFICIENT	TAUX APPLICABLE	INDEMINTE BRUTE MENSUELLE
Président	48,75% de l'IB 1015	0,75	36,56% de l'IB 1015	1 389,91€
Vice-Présidents	20,63% de l'IB 1015	0,75	15,47% de l'IB 1015	588,18€

M. Bournery s'élève contre le montant global des indemnités aux élus qui pour lui représente une charge supplémentaire pour la communauté de communes de l'ordre de 47% par rapport au mandat précédent, ce qui n'est pas indiqué, compte tenu de la conjoncture et de la baisse des dotations de l'Etat.

M. le Président indique que le fait d'indemniser les 5 vice-présidents correspond à une charge de travail réelle engendrant des frais. M. Dupérat précise qu'un effort a été réalisé par l'ensemble du bureau et que compte tenu des transferts de charges entre le syndicat des transports et bientôt le syndicat du collège vers la communauté de communes, l'enveloppe financière cumulée des indemnités aux élus est pratiquement inchangée.

M. Bacqué et Mme Lenoir abondent dans le sens de M. Bournery et demandent que l'enveloppe globale des indemnités aux membres du bureau soit réduite.

Après débat, M. Le Président propose aux délégués de se prononcer.

Le Conseil Communautaire vote **à la majorité (15 voix POUR, 9 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS)** les indemnités de fonction aux membres du bureau telles que présentées par M. le Président.

### **8/ Convention d'objectifs 2014 de l'association ACAD**

Monsieur le Président rappelle l'obligation de mettre en place une convention d'objectifs pour contrôle des instances publiques au titre des subventions allouées aux associations supérieure ou égale à 23 000 euros. L'association ACAD a reçu une subvention de 24 162,60 euros pour 2014, et doit faire l'objet d'une convention d'objectifs pour 2014. M. le Président informe du contenu de cette convention et propose aux délégués de se prononcer. Le Conseil vote à **l'unanimité POUR la convention d'objectifs 2014 de l'association ACAD.**

### **9/ Questions diverses**

M. Le Président informe le Conseil qu'il se déplacera dans chaque commune membre en vue de démarrer un dispositif organisationnel pour des échanges et une communication transversale sur le territoire de la communauté.

M. le Président demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler. Aucune remarque n'est faite.

La séance est levée à 22h30.